

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK

Séance du 22 décembre 2010

Objet n° : 4 de l'ordre du jour

PRESENTS : Mme. Jodogne Bourgmestre ff; Mme Essaidi, MM. Noël, Verzin, Guillaume, Denys, Köse, Nimal, De Herde, Mmes Smeysters, Hemamou, Echevins; MM. Charels, Clerfayt, Van Gorp, Grimberghs, Mmes Bouarfa, Nyssens, MM. El-Khattabi, Özkara, Lahli, Ramdani, Öztürk, Courtheoux, Mmes Onkelinx, Durant, MM. Kökten, Köksal, Dönmez, Mme Aliç, M. Bouhjar, Mmes Ozdemir, Chan, Güles, MM. de Beaufort, Ayad, ~~van de Werve de Schilde~~, Mmes Nalbant, Guisse, MM. Reghif, Echouel, El Arnouki, Mmes Vriamont, Lejeune de Schiervel, MM. Kaddour, Vanhalewyn, ~~Mmes Held, Vanhauwaert~~, Conseillers communaux; M. Bouvier, Secrétaire communal.

## LE CONSEIL COMMUNAL

Vu l'article 170, § 4 de la Constitution ;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, alinéa 1 et l'article 118, alinéa 1 ;

Vu la loi du 24 décembre 1996 relative à l'établissement et au recouvrement des taxes provinciales et communales;

Vu la loi du 15 mars 1999 relative au contentieux en matière fiscale, en particulier les articles 91 à 94 ;

Vu la loi du 23 mars 1999 relative à l'organisation judiciaire en matière fiscale ;

Vu les dispositions du titre VII, chapitres 1<sup>er</sup>, 3, 4, 7 à 10 du CIR 92 ;

Vu l'arrêté royal du 12 avril 1999 déterminant la procédure devant le Gouverneur ou devant le Collège des Bourgmestre et Echevins en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale ;

Vu l'ordonnance du 18 avril 2002 modifiant l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu sa délibération du 25 octobre 2006 votant le renouvellement du règlement relatif à la taxe sur les chantiers, dépôts, emplacements dans l'enceinte des gares et terrains servant de stationnement à des roulottes pour un terme de 5 ans, expirant le 31 décembre 2011 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE : à l'unanimité

**TAXE SUR LES CHANTIERS, DEPOTS, EMBLACEMENTS DANS L'ENCEINTE DES GARES ET TERRAINS SERVANT DE STATIONNEMENT A DES ROULOTTES**  
**Abrogation du règlement au 01/01/2011**

**Article 1**

Le règlement-taxe sur les chantiers, dépôts, emplacements dans l'enceinte des gares et terrains servant de stationnement à des roulottes, voté par le conseil communal en séance du 25 octobre 2006 pour les exercices 2007 à 2011, est abrogé au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Délibéré, en séance publique, à Schaerbeek, le 22 décembre 2010

Par le Conseil :

Le Secrétaire communal,

Jacques BOUVIER



La Bourgmestre ff-Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jodogne'.

Cécile JODOGNE